

Département du Var

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

-----

Canton de ST CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-16

Nombre de Membres : 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice : 13

\*\*\*\*\*

Présents : 10

Exprimés : 11

Représenté : 1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,  
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
Réuni à l'Espace Provence – 14, Boulevard Jean Jaurès, sur la convocation  
et sous la présidence de Monsieur le Président  
**Etaient présents** : MM BARTHÉLEMY – BAIXE  
MMES– COURTIER - DUVAL- GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE - ORSINI –  
SAMAT – TROGNO

**OBJET :**  
**DESIGNATION DES**  
**REPRESENTANTS DU CENTRE**  
**COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A**  
**LA COMMISSION D'APPEL**  
**D'OFFRES DU GROUPEMENT DE**  
**COMMANDES DES COLLECTIVITES**  
**TERRITORIALES DONT LE SIVAAD**  
**EST COORDONNATEUR**

**Etaient excusées** : MMES ALIMI ET SCARSO

**Etait représentée** : MME de PISSY (procuration à MME ORSINI)

**Assistent** : MMES GALLERON, Directrice du C.C.A.S., CONI, Directrice de  
la résidence autonomie

Afin de siéger à la CAO du groupement de commande, il convient de choisir au sein du conseil  
d'administration du CCAS ses représentants.

Conformément à l'Article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette  
commission est composée d'un représentant de chaque membre du groupement élu parmi ses  
membres ayant voix délibérative.

Pour chaque membre titulaire, il peut y être prévu un suppléant.

Il est proposé les candidatures suivantes, pour siéger au sein du Groupement de Commandes  
Publiques des Collectivités Territoriales du Var (G.C.C.T.V.) dont le Syndicat Intercommunal Varois  
d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D.) est coordonnateur :

Titulaire : Madame MANOUKIAN Astrid

Suppléant : Madame GUIROU Pascale

Après demande du Président du CCAS, le vote à main levée a été adopté à l'unanimité.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE**

**DECIDE D'ELIRE** Madame MANOUKIAN Astrid, titulaire et Madame GUIROU Pascale,  
suppléante

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme,

**La Vice Présidente du CCAS**

*Signature électronique*

**Pascale GUIROU**